

Projet pédagogique 6-8 ans vacances d'Avril



**MJC du Pays d'Astrée**

1 rue Jules Ferry  
42130 Boën sur Lignon

**Tél. 04 77 24 45 59**

[paysdastree.mjc@orange.fr](mailto:paysdastree.mjc@orange.fr)

Horaires : (Hors vacances scolaire)

**Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30**

# Sommaire

1. Présentation de la structure
2. Le public
3. Constats et objectifs
4. Journée type
5. Rôles de l'animateur
6. Lieux spécifiques
7. Annexe

## 1. Présentation de la structure



Maison des jeunes et de la culture  
(MJC du Pays D'astrée)

Crée en 1968

Association de loi  
1901 d'éducation populaire

### Ses valeurs



Ouvert à tous sans discrimination.

Permet une relation conviviale entre les participants.



Respectueuse des convictions personnelles



## 2. Le public

### 3. Constats et objectifs

L'ALSH accueil pendant les vacances et les mercredis environ 24 enfants.

Caractéristique des 6-8 ans	Constats des 6-8 ans
<ul style="list-style-type: none"><li>- Curieux</li><li>- Pose beaucoup de question</li><li>- Besoin de s'approprier leurs corps</li><li>- En recherche d'autonomie</li><li>- Besoin de se dépenser</li></ul>	Les enfants sont très à l'écoute les uns des autres mais aussi de leurs animateurs. Les 6-8 ans sont curieux et souhaitent que les animateurs proposent des activités innovantes. Ils aiment le sport, les activités manuelles, faire de nouvelles rencontres et les échecs. Lors du précédent séjour en février les 6-8 ans ont été sensibilisé à « la citoyenneté et l'éco-citoyenneté » ce qu'il leur a plus. C'est donc en vue de ces constats que je souhaite tourner mon objectif général sur « comprendre l'acte éco-responsable ».

#### Objectif général

##### ➔ **Comprendre l'acte éco-responsable**

*Définition : exercer tout au long du séjour des actes éco-responsable*

*Définition avec l'équipe : prendre conscience du problème environnemental*

#### Objectif secondaire

##### ➔ **Découvrir la faune et la flore**

*Définition : faire observer aux enfants la faune et la flore pour qu'ils puissent la reconnaître et en prendre soin*

*Définition avec l'équipe : apprendre la différence entre les fleurs et les animaux*

#### Objectif secondaire :

##### ➔ **Être acteur d'un environnement plus propre**

*Définition : rendre les 6-8 ans acteurs d'un environnement plus propre*

*Définition avec l'équipe : participer à l'amélioration de l'environnement*

#### 4. Journée type 6-8 ans

Horaire	Actions	Rôle animateur
7h45-8h15	<b>Accueil de bonheur commence en haut</b>	Accueillir parents et enfants, pointer, rassurer, intégrer, discuter. Vérifier nombre de repas et « spécificité enfants »
8h15-9h30	<b>Descendre avec les enfants de la garderie</b> <b>Ouvrir la porte d'en bas</b> <b>Jeux libres, jeux de société, dessin</b> <b>A 9h30 : rangement</b>	
9h30-10h	<b>Regroupement, temps de « Bonjour et de mise en train »</b> <b>Explications des activités proposé et rappel des règles</b>	Se présenter et présenter la journée S'avoir comment vont les enfants Petit jeu dynamique
10h-11h15	<b>Activité programmée + activité spontanée</b> <b>Bilan avec les enfants</b> <b>Rangement</b> <b>Retour au calme</b>	1 animateur responsable de l'animation, du rangement et du bilan de l'activité 1 animateur responsable des temps libre
11h15-11h45	<b>Passage aux toilettes, lavage des mains, départ des enfants inscrit le matin (11h30/12h), installation des tables.</b>	Veiller à l'habillage des enfants Accompagner à la mise de table Faire le « temps libre »
11h45-13h	<b>Repas animer avec 1 animateur par table</b> <b>Débarrassage des tables et ménage avec un groupe</b>	Responsabiliser l'enfants, discuter, échanger et transmettre.
13h-14h45	<b>Temps libre (13h-13h30) Accueil des inscrits en après-midi et temps calme (13h30-14h) Temps libre extérieur (14h-14h30)</b>	2 animateurs responsables du 1er temps libre + 1 animateur débarrassage du repas + 1 en pause 2 animateurs responsable du temps calme + 2 en pause 3 animateurs responsable. 2ème temps libre + 1 en pause
14h45-15h30	<b>Cf. activité du matin</b>	1 animateur responsable de l'animation et du bilan de l'activité 1 animateur responsable de l'évolution du « temps globalisé »
15h30-16h	<b>Goûter équilibrer : 2 produits au choix sur 3 proposés (1 produit laitier / 1 fruit / 1 gâteau)</b>	Responsabiliser l'enfant Discuter / échanger / transmettre
16h	<b>Les enfants qui prennent la navette partent</b>	
16h-18h	<b>Temps libre : activité choisit par l'enfant Départ 17h-17h30 &amp; 17h30-18h Rangement des jeux</b>	Accompagner l'enfant Faire vivre le temps libre Rangement Bilan et préparation du lendemain

## 5. Rôle de l'animateur

### Fiche de poste animateur diplômé

1. Assurer la sécurité morale physique et affective du groupe mais aussi de chaque enfant.
2. Encadrer un groupe d'enfants jusqu'à la fin du séjour.
3. Assurer la vie collective de chaque enfant dans le centre de loisirs mais aussi en sortie.
4. Participer à l'élaboration du projet pédagogique.
5. Être un élément moteur et dynamique au sein de l'équipe pédagogique.
6. Accepter les critiques positives, en tenir compte et se remettre en question
7. Être polyvalent et autonome.

## Fiche de poste animateur stagiaire

1. Assurer la sécurité morale et affective du groupe mais aussi de chaque enfant.
2. Mettre en pratique ce que vous avez vu lors de votre formation BAFA.
3. S'avoit s'intégrer dans l'équipe d'animation.
4. Accepter de se former et de se remettre en question.
6. Être un élément moteur et dynamique au sein de l'équipe pédagogique.
7. Participer à l'élaboration du projet pédagogique
8. Être acteur de sa formation
9. Accepter les critiques positives, en tenir compte et se remettre en question

## Fiche de poste de poste animateur non-qualifié

1. Comprendre le rôle de l'animateur.
2. Être dynamique et force de proposition au sein de l'équipe pédagogique.
3. Être polyvalent.
4. Acquérir des techniques d'animation dans le but de pouvoir par la suite en proposer.
5. Accepter les critiques positives, en tenir compte et se remettre en question

## 8. Réglementation et sécurité



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

- Lors des déplacements de jour, il est conseillé de matérialiser du mieux possible la présence du groupe (vêtements de couleurs vives ou port du gilet jaune).
- Lors des déplacements de nuit ou dans des conditions difficiles de visibilité, le groupe doit être visible par les automobilistes à au moins 150 mètres (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

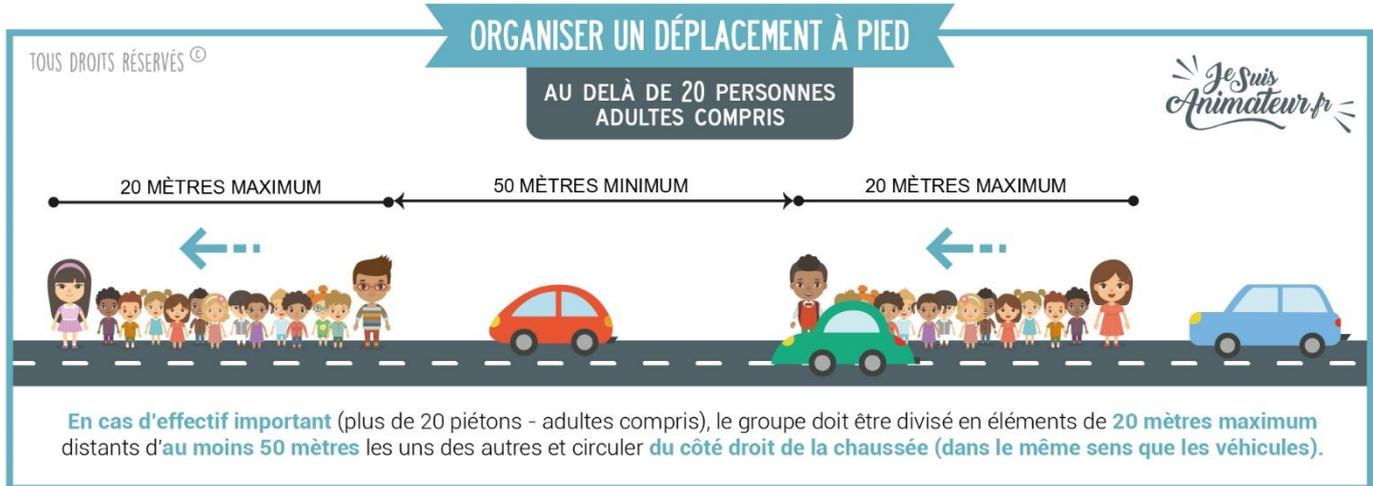
### Organiser un déplacement à pied avec des groupes de piétons ne marchant pas en file indienne

- Les groupes de piétons - lorsqu'ils ne marchent pas en file indienne - doivent circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules et veiller à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.



## Organiser un déplacement à pied avec plus de 20 personnes adultes compris

- En cas d'effectif important (plus de 20 personnes, adultes compris), le groupe doit être divisé en « éléments » de 20 mètres maximum (distants d'au moins 50 mètres les uns des autres) et circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules.



Si vous souhaitez en s'avoir plus sur la réglementation sortie à pied

Scannez-moi !

# CHECK LISTE SORTIE

- Trousse à pharmacie
- Fiche sanitaire
- Liste d'enfants ( quotidienne)
- Casquette
- Affaire de rechange
- Gilet jaune
- PAI
- Jeux temps calme, ballon...
- Gourde d'eau
- Sac poubelle
- Seau et sac à vomie
- Pique nique anims
- Gouter
- Numéro du directeur / chauffeur du bus
- Si minibus prendre son permis de conduire



## Responsabilités du chef de convoi pendant le trajet



- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- **Veiller** - ainsi que ses collègues - **à ce que les enfants soient correctement assis** durant le trajet **et portent leur ceinture de sécurité** si le car en est équipé.
- Après chaque pause, **compter les enfants et s'assurer** - ainsi que ses collègues - **qu'ils soient correctement assis et attachés.**
- **Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale** du car.
- **Veiller à placer un animateur près de chaque porte** (avant, milieu et arrière) **et issues de secours.**
- **Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit** (cf. circulaire n° 83-20 b du 25 janvier 1983).

**Les portes situées à l'arrière** doivent rester fermées pour embarquer et débarquer **afin de mieux contrôler les effectifs. Un.e animateur.trice doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar** (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, **veillez à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

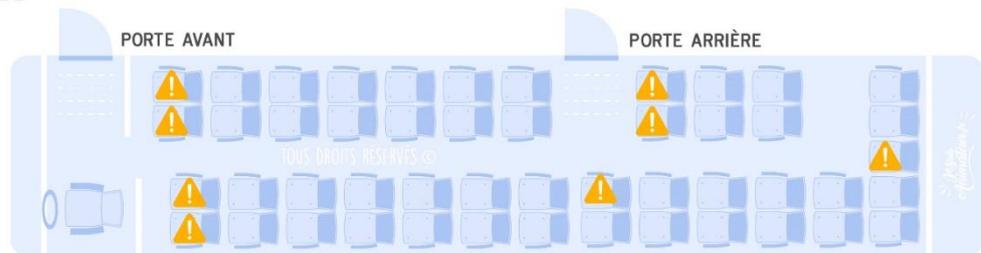
### Conditions de conduite

- **Le conducteur du car doit être titulaire du permis D.**
- **Durée maximale de conduite sans interruption : 4h30**

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



- **Durée maximale(s) de conduite** : 45 minutes ou remplacée par des pauses d'au moins 15 minutes chacune.
- **Durée maximale de conduite journalière** : 9 heures (cette durée peut être portée à 10 heures, deux fois par semaine) ou - lorsqu'il y a 2 conducteurs - 18 heures consécutives par période de 30 heures.



Si vous souhaitez en s'avoir plus sur la réglementation en bus

Scannez-moi !

# TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU  
POUR CINQ MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

Pour les enfants de - 6 ans un animateur présent dans l'eau pour 5 enfants

# TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU  
POUR HUIT MINEURS

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

Pour les enfants de + 6 ans un animateurs présent dans l'eau pour 8 enfants



Si vous souhaitez en s'avoir plus sur la  
réglementation en piscine

Scannez-moi

## Numéro d'urgence

<b>15</b>	<b>SAMU</b>
<b>17</b>	<b>Police/gendarmerie</b>
<b>18</b>	<b>Pompiers</b>
<b>112</b>	<b>N° d'appel d'urgence européen</b>
<b>114</b>	<b>N° d'urgence personnes sourdes et malentendantes (fax ou sms)</b>
<b>115</b>	<b>Samu social/secours aux sans abris</b>
<b>119</b>	<b>Enfance maltraitée</b>
<b>3624</b>	<b>SOS Médecins</b>
<b>3919</b>	<b>Violences conjugales</b>
<b>116 000</b>	<b>SOS enfants disparus</b>